

FFMPS2019

8^{èmes} JOURNÉES NATIONALES de la FFMPS

DIJON 2019 • 29 ► 30 MARS

Appel à communication écrite sous forme de posters

8^{èmes} JOURNÉES NATIONALES de la FFMPS

Pluripro : découvrir et se découvrir en équipes

Posters à présenter les 29 et 30 MARS 2019 au Palais des Congrès de DIJON

Valoriser les expériences et travaux d'équipe sur l'exercice pluriprofessionnel en santé primaire

Fortes de la réussite des précédentes Journées Nationales, la FFMPS organise au Palais des Congrès de DIJON les 29 et 30 mars 2019, les 8^{èmes} journées nationales. Elles seront dédiées à la pluri-professionnalité en soins primaires.

En complément des interventions orales présentées en ateliers et en plénière, la FFMPS ouvre de nouveau ses journées à des présentations sous forme de posters pour mettre en valeur des évaluations et des retours d'expériences.

Les posters doivent présenter des expériences menées par les **équipes pluriprofessionnelles exerçant en santé primaire** (soins, prévention, promotion de la santé) et s'inscrire dans le thème des 8^{èmes} Journées et/ou ses six axes : « **Pluripro : découvrir et se découvrir en équipes** » :

1. **Faire projet**
2. **Faire équipe**
3. **Du monopro au pluripro**
4. **Organisations et territoires**
5. **Innovations et recherche en pluripro**
6. **Le pluripro dans l'actu**

Les propositions feront l'objet d'une sélection par des experts du comité scientifique.

1 - Appel à communication sous forme de posters

Les équipes désirant présenter un poster doivent faire parvenir *avant le 18 janvier 2019* une version électronique en format .pdf de leur poster à l'adresse :

ffmps.coordination@gmail.com

Le comité scientifique du colloque évaluera les propositions. Une notification d'acceptation, de demande de précisions ou de modifications, ou de refus sera adressée à tous les auteurs de proposition de posters d'ici le **1 février 2019**.

Il reviendra à l'auteur d'imprimer à ses frais l'affiche au format A0 et de l'afficher sur un panneau numéroté dans l'espace dédié du Palais des Congrès de DIJON, **à partir de la veille jeudi 28 mars entre 15h00 et 18h00 et jusqu'au vendredi matin 29 mars avant 10h00**. Le matériel pour accrocher le poster au panneau est fourni, mais le poster est imprimé, livré et accroché par son auteur.

2 - Prix du public

Les posters seront soumis aux votes des congressistes via l'application des Journées.

Lors de la séance de clôture des Journées, **le samedi 30 mars vers 11h30**, le lauréat du prix du public se verra offrir **500 euros par la FeMaSCo-BFC**. La version e-affiche sera diffusée en une du site des journées et sur les sites de la FFMPs et de la FeMaSCo-BFC.

3 - Prix de l'innovation

Le comité scientifique élira le poster illustrant le mieux les progrès réalisés dans l'exercice coordonné en soins primaire.

Lors de la séance de clôture des Journées, **le samedi 30 mars vers 11h30**, le lauréat du prix du jury se verra offrir **500 euros par la FFMPs**. La version e-affiche sera diffusée en une du site des journées et sur le site de la FFMPs et des fédérations régionales.

4 - Droits de publication

Les auteurs sélectionnés autorisent les organisateurs à diffuser le poster et sa version e-affiche, notamment via les sites internet de la FFMPs, des fédérations régionales et des maisons de santé, ainsi que dans les cahiers de la FFMPs qui seront publiés en supplément du « Concours Médical ».

5 - Engagement de présence

Lorsqu'un auteur ou un groupe d'auteurs présente(nt) une proposition de communication par poster, il(s) s'engage(nt) à s'inscrire au colloque et à être présent(s). Les lauréats des prix devront également être présents en clôture du colloque le **samedi 30 mars à 11h30**. Il(s) seront **prévenus au plus tard le matin même**.

6 - Consignes techniques

Format du poster

- ▶ Format du poster final : A0
- ▶ Orientation : Portrait
- ▶ Marges : (5 cm)
- ▶ Police
 - Choix d'une police 1 à 2 polices pour le document
 - Taille de police Texte : ≥ 30
 - Taille de police Sous-titres : ≥ 40
 - Taille de police Titre : ≥ 64
- ▶ Définition des images 150-300 dpi

- ▶ Fond uni (pas d'image en sous-impression)
- ▶ Laisser un espace pour le bandeau
- ▶ Utiliser le bandeau et suivez les consignes, tous deux en pièces jointes à ce guide.

Organisation du poster

- ▶ Dans la mesure du possible, les posters reprennent les règles de la communication scientifique écrite, structurée selon le plan IMRED (Introduction, Méthode, Résultats et Discussion).
- ▶ Le poster doit indiquer en bas à gauche un contact (nom de la / ou des maisons de santé – Nom, Prénom, et adresse mail)
- ▶ Des tableaux, schémas, photographies et figures sont acceptés ainsi qu'au maximum 5 références bibliographiques.

7 – Critères de sélection du comité

A titre indicatif, la FFMPs partage les critères de notation du comité scientifique qui prévaudront à la validation des posters :

Score maximum = 10

- ▶ **Originalité/intérêt du sujet en santé primaire / exercice pluriprofessionnel**
 - Excellent → 3 points
 - Intéressant → 2 points
 - Faible → 1 point
 - Non pertinent → 0 point

- ▶ **Objectif énoncé, précis et clairement formulé**
 - Objectif clairement énoncé → 2 points
 - Objectif énoncé mais imprécis ou peu clair → 1 point
 - Pas d'objectif énoncé → 0 point

- ▶ **Méthode et Résultats adaptés à l'objectif, clairement décrits, valides**
 - Méthode et Résultats clairement exposés → 2 points
 - Méthode et Résultats exposés mais imprécis ou peu claire → 1 point
 - Pas de méthode ou de résultats exposés, ou pas de lien entre eux → 0 point

- ▶ **Qualité du poster (rédaction, graphisme, clarté, originalité)**
 - Présentation claire, lisible et originale → 3 points
 - Présentation claire et lisible mais peu attrayante → 2 points
 - Informations principales perdues dans l'ensemble, redondances → 1 point
 - Présentation faible, ne reprenant pas la charte graphique → 0 point

Les comités scientifique et de lecture vous remercient de votre engagement dans les Journées

FFMPs2019

Contact :

ffmps.coordination@gmail.com